Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025213DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 19 novembre 2025.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs AVERLAND-SCHMITT Christelle, BODIN Lucie, BOUCHONNEAU Romain (présent à partir de la question N°199), BROSSAULT Serge, CADIEU Jean-Paul, COCHERIE Daniel, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DESBLÉS Hubert, DEVILLE Danielle, DROUILLÉ Jérémie, GUÉRIN Florence, JOUALLAND Estelle, LE BALC'H Hubert, LEBLANC Marie-Christine, LECLAIR Catherine, LEVIEUX Élise, PERCHAIS Éric, PICOT Sonia.

ABSENTS EXCUSÉS : Monsieur BOUCHONNEAU Romain (absent de l'approbation du compte rendu à de la question N°198), Monsieur COCONNIER Vincent (procuration à Madame DEVILLE Danielle), Madame GUIBOREL Catherine.

ABSENTS NON EXCUSÉS : Monsieur BARTEAU Vincent, Madame BOIVIN Sabrina, Madame DUGUÉPÉROUX Carole.

SECRÉTAIRE : Monsieur DESBLÉS Hubert.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 25
. présent(s) ou représenté(s) : **20** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
21 (*à partir de la question N°199*)
. absent(s) et non représenté(s) : **5** (*de l'approbation du compte rendu à la question N°198*)
4 (*à partir de la question N°199*)

OBJET : OUVRAGE D'ART SITUÉ AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE
Réalisation de travaux - Convention avec la SNCF

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213500689-20251125-D25112025213DE-DE

Délibération N°2025/213 du Conseil Municipal du 25 novembre 2025
Publiée le 28 novembre 2025

OUVRAGE D'ART SITUÉ AU-DESSUS DE LA VOIE FERRÉE
Réalisation de travaux - Convention avec la SNCF

CONSIDÉRANT le besoin d'effectuer des travaux sur l'ouvrage d'Art situé au-dessus de la voie SNCF et afin de garantir le maintien de l'exploitation ferroviaire avec sécurité et sans perturbation inopinée du trafic, il convient de valider une convention avec la SNCF afin de définir les modalités d'intervention.

Les travaux concernés par cette convention sont les travaux de création d'un passage cyclable sur le pont SNCF de la RD 857 qui prévoient :

- La démolition du trottoir existant situé côté est,
- La réalisation d'une piste cyclable en enrobé,
- La dépose de l'ancien garde-corps
- La fourniture et pose d'un nouveau garde-corps d'une hauteur de 1.40 m.

Les travaux suivants devront être réalisés en présence d'un agent de la SNCF :

- Décroutage de l'enrobé,
- Renouvellement du tapis d'enrobé,
- Remplacement du garde-corps.

Cette convention fera l'objet d'une validation par l'ensemble des intervenants (*SNCF Réseaux, Mairie de Châteaubourg, MOE ECR Environnement, Entreprise(s) intervenants sur l'ouvrage d'Art*).

La collectivité s'engage à respecter et à faire respecter, via sa maitrise d'œuvre l'ensemble des recommandations de ladite convention.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) DE VALIDER la convention avec la SNCF ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHATEAUBOURG 35 (Ille-et-Vilaine)

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Hubert DESBLÉS

Nombre d'élus présents ou représentés : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0